


 NOUVEAU
SÉMINAIRE

« Aspects pratiques de la fiscalité immobilière au Maroc »

Jeudi 19 et vendredi 20 mai 2016 à Casablanca (Villa Fauchon, Bd Moulay Rachid)

 A retourner à IKONE Conseil par mail : h.eloutmani@ikoneconseil.ma, par fax au : +212 (0)5 22 98 27 77
 ou par courrier : 5, rue Assaâd Ibnou Zarara, Casablanca - Tél. : +212 (0)5 22 25 58 42 / 43

PARTICIPANTS

 Nom / Prénom :
 Fonction :
 Nom / Prénom :
 Fonction :

SOCIÉTÉ

 Cabinet / Société :
 Adresse :
 Ville :
 Adresse de facturation si différente :
 Tél. : Télécopie:
 E-mail : Site web :

MODALITÉS

Dates : jeudi 19 et vendredi 20 mai 2016, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 + déjeuner sur place

 Lieu du séminaire: Villa Fauchon, 1^{er} étage, 21, Bd Moulay Rachid, Casablanca, Tél. : 05 22 95 09 11

Supports : Mise à la disposition des participants de supports sous forme magnétique (CD-Rom), accompagnés des références légales et réglementaires d'usage (loi de finances, circulaire de la Direction Générale des Impôts, ...)

CONDITIONS DE PARTICIPATION
Montant par personne pour les deux jours : 7 000 DH/HT soit 8 400 DH/TTC

Ce prix comprend les déjeuners, les rafraîchissements, les pauses café et les documents remis pendant le séminaire.

Règlement :

- Par chèque à l'ordre d'IKONE Conseil
- Par virement bancaire au compte d'KONE Conseil - RIB :190 780 212 119 570 300 000 819 (24 positions)
 Banque Populaire - Agence Massira - Casablanca

Inscription : Votre inscription devient définitive dès réception du paiement correspondant. En retour, vous recevrez la confirmation de votre inscription ainsi que votre facture. Une attestation de présence est délivrée à la demande des participants.

Condition de substitution, d'annulation et de remboursement :

- Les substitutions de participants sont acceptées sans frais; si l'annulation intervient 15 jours ouvrables avant la manifestation, les frais sont remboursés intégralement. Si ce délai est ramené entre 7 et 14 jours ouvrables, les frais sont remboursés à 50%. En deçà, aucun remboursement n'est effectué.
- Les demandes d'annulation ou de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, télécopie ou e-mail).

Fait à, le

Cachet et Signature du Client